Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260227-20260227D12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*08*
Absents	*03*
Procuration	*0*
Votants	*08*

DATE DE LA CONVOCATION

20/02/2026

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2026/12

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à 18 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire*.**

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Marie POULIQUEN, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Thierry PERRONNO, Arihinatou KABA.**
Absent **: Rémy JESTIN.**

Secrétaire de séance : **Pompilia STOIAN.**

Convention RTE pour participation à la réfection de la route de Kerestec

Dans le cadre des travaux du projet Celtic Interconnector, la route qui relie Kerestec à l'entrée du chantier a été détériorée par le passage quotidien des camions durant deux années.

Avant le démarrage des travaux, RTE s'était engagé à participer au financement des dégradations sur les routes.

Une estimation de remise en état a été effectuée par le technicien voirie de la CAPLD. Elle s'élève à 63 380,00 € HT et 76 056,00 € TTC.

La signature d'une convention formalisant l'accord financier de RTE pour une prise en charge à hauteur de 63 380 € est proposée au Conseil municipal.

Après avoir échangé, le Conseil municipal,

Vu le CGCT,

Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE
29800